

## Traite BERAKHOT

### Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 20 a et b

#### 20 a

##### Guemara

*Rav Papa : Pourquoi Hash-m a-t-il fait des miracles pour les Tzadikim des générations précédentes, mais pas pour nous ?*

- *La raison ne tient pas au fait qu'ils étudiaient davantage : à l'époque de Rav Yehudah, tout l'apprentissage était axé sur les Seder Nezikim (dommages), aujourd'hui nous apprenons les six Sédarim de la Mishnah ;*
  - *Quand Rav Yehudah a atteint la Mishnah de Uktsin au sujet d'une femme qui conservait des légumes dans un pot, il n'a pas pu expliquer pourquoi ils sont Tehorim, alors que dans notre génération, nous avons 13 enseignements du traité Uktzim (Tum'ah des tiges) !*
  - *Cependant, lorsqu'ils avaient besoin de pluie, Rav Yehudah enlevait une chaussure, la pluie arrivait immédiatement, alors que nous, nous avons beau implorer Hash-m, et on ne nous répond pas !*
- *Abaye : Les générations précédentes étaient entièrement dévouées à la sanctification du nom de Hash-m, nous ne le sommes pas.*
  - *Rav Ada bar Ahavah a vu une fois une femme portant un vêtement inconvenant ; il a supposé qu'elle était juive et l'a arrachée. Il s'est avéré qu'elle était une Nochrit ; il a dû la dédommager avec 400 Zuz. [MAToun, Matoun, ça m'a coûté 400 zouz]*
  - *Rav Gidal s'asseyait devant le Mikvé afin d'instruire les femmes sur l'immersion appropriée.*
    - *Rabanan : N'êtes-vous pas inquiet d'être tenté de pécher ? !*
    - *Rav Gidal : Elles sont comme des oies blanches pour moi à mes yeux.*
  - *R. Yochanan s'asseyait à côté du Mikveh afin que les femmes puissent voir sa beauté lorsqu'elles sortaient et qu'elles portent des enfants aussi beaux (en midot tovot aussi) que lui.*
    - *Rabanan : N'avez-vous pas peur du Ayin ha'Ra (cela peut provoquer de l'envie) ?!*
      - *R. Yochanan : Je descends de Yosef ; Le Ayin ha'Ra ne peut pas atteindre sa progéniture :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *R. Avahu : cf. bénédiction donnée à Yosef, il est dit : "**Olei Ayin** (il a la grâce aux yeux de tous ceux qui le voient)" -- nous lisons ceci dans le sens "Olei Ayin" (ils s'élèvent au-dessus du mauvais oeil).*
- *R. Yosi bar Chanina : Nous apprenons de (la bénédiction donnée aux enfants de Yosef), "**v'Yidgu la'Rov**" (ils devraient augmenter comme des poissons) -- tout comme les poissons sont recouverts par l'eau et cachés de l'oeil, de même les descendants de Yosef sont protégés du Ayin ha'Ra.*
- *Ou encore, comme l'oeil de Yosef ne voulait pas regarder ce qui lui était interdit (la femme de Potifar), Ayin ha'Ra ne règne pas sur lui (ou sa progéniture).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

**Mishna**

*Les femmes, les esclaves [Kena'ani] et les enfants sont exemptés de Shema et de Tefilin, ils sont obligés à la Tefilah, la Mezuzah et le Birkat ha'Mazon.*

20b

**Guemara**

*Évidemment, les femmes sont exemptes de Shema -- c'est une Mitzvat Assé sheha 'Zeman Gerama (une Mitzvah positive qui dépend du temps, doit s'accomplir durant une période précise), les femmes sont exemptes de telles Mitzvot !*

- *On aurait pu penser qu'elles y sont astreintes, parce que Shema implique d'accepter Ol Malchout Shamayim -- la Mishnah devait enseigner qu'elles en sont exemptées.*

*Mishnah : Elles sont exemptées de Tefilin.*

- *Evidemment, les femmes sont exemptes de Tefilin (c'est aussi une Mitzvat Aseh sheha 'Zeman Gerama) !*
  - *On aurait pu penser qu'elles sont obligées de le réciter, car Tefilin est assimilé à Mézouza (à laquelle elles sont obligés) -- la Mishnah enseigne que ce n'est pas le cas.*

*Mishnah : Ils sont obligés dans la Tefilah.*

- *C'est parce que la Tefilah est une demande de miséricorde (dont les femmes ont également besoin).*

*Mishnah : Elles sont obligées d'accomplir la mistva de Mezuzah.*

- *C'est évident (c'est une Mitzvat Aseh she'Ein ha'Zeman Gerama (elle n'est pas liée au temps), dans laquelle les femmes sont obligées) !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *On aurait pu penser qu'elles en sont exemptées, parce que Mézouza est assimilée à l'étude de la Torah (dont elles sont exemptées) -- la Mishnah enseigne que ce n'est pas le cas.*

*Mishnah : Elles sont obligées de réciter le Birkat ha'Mazon.*

- *C'est évident (c'est une Mitzvat Aseh she'Ein ha'Zeman Gerama) !*
  - *On aurait pu penser que c'est comme Zeman Gerama, parce qu'il est dit, cf. verset-- la Mishnah enseigne, ce n'est pas vrai.*

*Rav Ada bar Ahavah : Mid'Oraita, les femmes sont obligées dans le Kidoush [au début] du Shabbat.*

- *Pourquoi sont-elles obligées ? C'est une Mitzvat Aseh sheha 'Zeman Gerama !*
  - *Réponse 1 / Abaye : Elles sont obligées mid'Rabanan.*
    - *Objection 1 / Rava : Rav Ada a dit qu'elles sont obligées mid'Oraita !*
    - *Objection 2 / Rava : Si c'est le cas (qu'elles sont obligées mide Rabanan), pourquoi ne pas les obliger à accomplir mid'Rabanan chaque Mitzvat Aseh sheha'Zeman Gerama !*
  - *Réponse 2 / Rava : Il est dit "Zachor" et "Shamor" -- quiconque est ordonné / Shemirah (de ne pas faire Melachah) est ordonné / Zechirah (de réciter Kidush) ;*
    - *Puisque les femmes sont ordonnées de respecter le Shabat « Shemirah » (ne pas transgresser les interdits), elles sont ordonnées aussi / Zechirah.*

*Ravina : L'obligation d'une femme de dire Birkat ha'Mazon est-elle mid'Oraita ou mid'Rabanan ?*

- *Cela affecte la possibilité de dispenser les hommes de leur obligation :*
  - *Si elles sont obligées mid'Oraita, elles peuvent exempter les hommes, qui sont aussi obligés mid'Oraita ;*
  - *Si elles sont obligées mid'Rabanan, elles sont exemptées [mid'Oraisa], celui qui est exempté ne peut pas exempter celui qui est obligé.*
    - *Rava - Beraita : Une tradition de Moshé du Sinai enseigne qu'un fils peut faire une bérakha pour son père (et le dispenser), un esclave peut faire une bérakha pour son maître, une femme peut faire une bérakha pour son mari, mais Chachamim réprouvent celui qui remplit son obligation par sa femme ou ses enfants (il devrait apprendre à bénir par lui-même) !*
      - *Nous comprenons cela si elles sont obligées mid'Oraita - donc, elles peuvent exempter les hommes ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Mais si elles sont obligées mid'Rabanan, elles ne peuvent pas exempter les hommes !*
  - *Pourtant, un mineur est exempté mid'Oraita, or il est aussi dit qu'un fils peut faire une bérakha pour son père !*
    - *Ici, on parle d'un cas où il n'a pas mangé à satiété, on ne récite le Bikat Hamazon que que midé Rabanan, aussi, il peut être acquitté par son fils qui n'est ordonné que Midé Rabanan.*

*Rav Avira : Les anges ont demandé à Hash-m, une verset mentionne qu'il n'y a pas de « favoritisme » "Il dit, 'Asher Lo Yisa Panim...' - mais pourtant on trouve un autre verset qui mentionne les faveurs faites à Yisrael, comme 'Yisa Hash-m Panav Elecha' !"*

- *Hash-m : Ne devrais-je pas montrer mes faveurs à Yisrael ? J'ai dit, "v'Achalta v'Savata u'Verachta," (on ne fait le Birkat que / satiété) et ils bénissent même pour un k'Zayit ou un k'Beitzah (selon R. Meir et R. Yehudah, respectivement) !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

**Mishna**

*[Ezra a institué qu'un Ba'al Keri (celui qui a eu une émission séminale) ne peut pas dire Divrei Torah ou prier jusqu'à ce qu'il s'immerge].*

*Un Ba'al Keri ...*

- *doit penser dans son esprit au Keri'at Shema mais sans le prononcer, mais il ne doit ni faire ni même penser aux bénédictions qui se trouvent avant et après Keri'at Shema ;*
- *récite le Birkat ha'Mazon après avoir mangé, mais ne pense dans son esprit qu'à la bénédiction avant de manger.*
- *R. Yehudah dit, il bénit avant et après (ceci sera expliqué).*

**Gemara**

*Ravina : Notre Mishnah enseigne que Hirhur (la pensée) est comme la parole -- sinon, il n'y a aucune raison d'avoir Hirhur !*

- *Si Hirhur (la pensée) est comme la parole, alors il devrait être permis de dire les mots du Shema (et pas uniquement y penser) !*
  - *C'est comme on le trouve au Sinai. (Au Sinai, le peuple juif s'est rendu Tahor pour entendre la Torah. C'est la source du décret interdisant à un Ba'al Keri d'énoncer des Divrei Torah, puisque, au Sinai, il fallait être Tahor pour entendre (ou énoncer) des Divrei Torah. Le décret ne s'applique pas « Hirhur », « penser » à des Divrei Torah).*
- *Rav Chisda : Hirhur n'est pas comme la parole - si c'était comme la parole, il devrait dire les mots!*
  - *Si ce n'est pas comme la parole, il n'y a pas de raison d'avoir Hirhur !*
    - *R. Elazar : Il doit avoir Hirhur pour ne pas rester oisif pendant que tous les autres disent Shema.*
      - *Si oui, il pourrait penser à n'importe quel Divrei Torah !*
        - *Rav Ada bar Ahavah : Il est approprié qu'il s'occupe ou réfléchisse au même sujet que ce que le Tzibur accomplit.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)